Ministère de l'Enseignement Supérieur

et de la Recherche Scientifique

Direction Générale de la Coopération Internationale

COMMUNIQUÉ

À l'attention des candidats internationaux souhaitant poursuivre leurs études en Doctorat dans les établissements publics d'enseignement supérieur tunisiens moyennant le paiement des frais de scolarité (année universitaire 2026-2027)

Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique informe les étudiants internationaux souhaitant s'inscrire en doctorat dans des établissements publics d'enseignement supérieur, moyennant le paiement des frais de scolarité, que les candidatures doivent être soumises exclusivement par voie électronique via la plateforme suivante :

https://studyintunisia.rnu.tn/

Pour toute autre demande d'information, veuillez écrire à l'adresse électronique suivante :

contact@studyintunisia.rnu.tn